

## Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité syndical  
Séance du 6 février 2023 à Douains - siège de Seine Normandie Agglomération

### Délibération n° 2023 02 07

#### **Modification du règlement intérieur du comité syndical**

**Date de convocation** : 27 janvier 2023

**Délégués titulaires ou suppléants présents** :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant

**Délégués titulaires excusés** :

- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire

**Pouvoirs** :

- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à M. BREUGNOT
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à M. DEMAZURE
- Florent SAINT-MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à M. DEMAZURE

**Secrétaire de séance** : Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération

**Carte** : Compétence principale - Art. 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
<b>Délégués</b>	14	7	13	0	0	13
<b>Voix</b>	41	21	40	0	0	40

## Exposé des motifs

Le Président rappelle que l'article 17 des nouveaux statuts mentionne « qu'un règlement intérieur, adopté par le comité syndical peut, autant que de besoin, venir compléter les règles relatives au fonctionnement du syndicat. »

Le Président présente au comité syndical les principales dispositions et modifications contenues dans le projet de règlement intérieur.

Le règlement annexé à la présente délibération fixe notamment :

- le fonctionnement des séances,
- le fonctionnement des diverses commissions et du comité d'orientation.

Il a été revu avec les services de la Préfecture pour réduire les doublons avec les statuts.

## Délibération

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du Syndicat mixte de gestion de la Seine normande et approuvant ses statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2023 modifiant les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine normande

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver le projet de règlement intérieur ci-annexé,

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande

Julien DEMAZURE

